



EDITORIAL

Adoptions et pratiques illégales: Une note d'espoir face à ces situations tragiques ?

Depuis sa création, le SSI/CIR aux côtés d'autres acteurs combat les pratiques illégales commises dans le contexte de l'adoption à travers la mise en place d'un cadre légal international adéquat et le développement d'outils de formation et d'information visant tant à prévenir ces pratiques qu'à réparer l'irréparable.

Derrière les mots *adoptions internationales* se cachent des milliers de destins, destins tragiques au dénouement heureux, ou moins heureux...Les pratiques illégales s'inscrivent dans l'histoire de l'adoption, chaque pays ayant son lot de zones grises qui, enterrées dans le passé, finissent souvent par éclater au grand jour, de façon parfois extrêmement brutale pour les premiers concernés: les adoptés et leurs familles d'origine et adoptive. Face à ces scandales que l'avenir ne va pas freiner, la Communauté internationale se mobilise par exemple à travers la mise en place d'un groupe de travail sur ce thème coordonné par le Bureau Permanent de La Haye (voir p.10) ou encore l'élaboration d'études comme celle que prépare le Rapporteur Spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants pour 2017. Il en va de même pour le SSI qui, à travers de récentes publications, a répertorié et documenté les différentes formes d'abus et outillé les professionnels confrontés à ces situations. La dernière en date présentée ci-après se veut une note d'espoir qui donne la parole aux victimes et autres acteurs impliqués afin d'ouvrir la voie aux solutions (voir p.10).

Rendre justice, oui mais comment ?

Sans entrer dans les détails des nombreux scandales liés à l'adoption internationale, on peut s'accorder sur une chose: leur gestion demeure

extrêmement complexe et lacunaire, tant au niveau national qu'international. En effet, nombreux sont les aspects à prendre en considération, depuis la colère et la grande souffrance des adoptés et de leurs familles, la responsabilité et le silence insoutenable des gouvernements quelquefois, l'impuissance des professionnels trop peu outillés, l'indignation du grand public face aux messages véhiculés par les médias. Face à ces défis, la justice tente de rétablir un certain équilibre par la constitution d'une jurisprudence en matière de compensation des victimes au niveau régional (décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme) et national (Pays Bas par exemple). De plus, des réformes intégrales du système d'adoption ont été engagées dans certains pays (Argentine, Chile, Espagne, etc.). Bien qu'il soit illusoire de penser que la justice sera totalement rendue, de tels efforts détaillés dans la nouvelle publication du SSI sont prometteurs.

Oser parler, oui mais comment ?

Au-delà du cheminement personnel propre à chaque victime, un droit commun les unit et les réunit parfois: le droit de connaître la vérité sur leurs origines et leur histoire, d'être reconnues comme victimes et dédommagées légalement, psychologiquement, socialement et politiquement. S'il n'est pas difficile d'obtenir un consensus moral sur ce point, qu'en est-il de la pratique ?

Dispose-t-on de mécanismes spécifiques, aussi diversifiés que possible, capables d'accompagner les victimes pas à pas dans leurs démarches, depuis la découverte et la dénonciation de l'abus et de ses auteurs jusqu'à sa réparation ? Des questions qui gênent les gouvernements dont la responsabilité est parfois engagée. Le courage est de mise et les excuses officielles prononcées par des pays comme l'Australie ou la Belgique sont un premier pas décisif qui doit par la suite être suivi d'actions concrètes telles que des changements législatifs (Irlande, Corée du sud, etc.) ou encore la réalisation d'études documentées de ces pratiques et leur enregistrement aux archives nationales afin de garantir le devoir de mémoire (Suisse, Australie, etc.).

Aller de l'avant, oui mais comment ?

Face à l'effet dévastateur de ces irrégularités, le vécu devient un levier pour agir, chacun à son niveau. Le désespoir laisse alors la place à l'espoir comme le démontrent les multiples témoignages et pratiques prometteuses développées dans plusieurs pays. Outre la voie légale mentionnée antérieurement, des associations de personnes

adoptées sont nées (Corée, France, Inde, Liban et Suisse), des campagnes de sensibilisation à vocation préventive ont été lancées et d'autres expériences toutes aussi riches les unes que les autres ont vu le jour (écriture de livres, réalisation de films, montage d'œuvres théâtrales, etc.). Pour reprendre les mots du Président du Comité des droits de l'enfant et du Rapporteur Spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, « notre espoir est que nous puissions apprendre des erreurs du passé, afin de garantir que l'adoption soit réellement utilisée comme mesure de protection de l'enfance ».

Ainsi, la nouvelle publication du SSI/CIR se veut une note d'espoir, espoir que les expériences inouïes de personnes adoptées, de familles ou encore de professionnels inspirent ceux qui aujourd'hui ou demain se trouve(ro)nt confrontés à cette dure réalité.

L'équipe du SSI/CIR
Mars 2016

